

# ICT-TCT

## Augmentation Générale de 2,9%

- **Une augmentation générale en lien avec l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires**

Par un flash info du 4 juillet dernier, **FO** vous informait de l'impact de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires sur l'AG des ICT-TCT.

L'administration nous a précisé que la rémunération des ICT-TCT va être augmentée de 2,9% : la mise en paie se fera prochainement avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet.

- **Pourquoi 2,9% et pas 3,5% comme pour les fonctionnaires ?**

Par « équité entre les agents publics de tous statuts », les ICT et les TCT percevront une augmentation générale d'un montant équivalent à 2,9% du salaire brut actuel. Pourquoi « par équité... » : la hausse du point d'indice se traduit par une augmentation de 3,5% du traitement indiciaire du fonctionnaire, mais pas de sa rémunération qui comporte des primes qui elles ne sont pas modifiées. L'AG sera versée sur la paye du mois d'août : prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet, le rappel du mois de juillet et la prise en compte des situations particulières interviendront sur la paye de septembre.

NOTA : Le calcul a été effectué tel que ce qui avait été appliqué en 2016 (1% d'AG pour 1,2% de hausse du point d'indice).

- **Et les AP ?**

L'enveloppe des AP n'est pas encore finalisée. On devrait en savoir plus début septembre. Il n'y aura pas d'avenant pour l'AG, mais un avenant global pour l'AG et l'AP.



**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES**  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022



Difficile de ne pas grincer un peu des dents quand l'administration évoque que, par « équité », l'AG ne sera que de 2,9% au lieu de 3,5%...

Il est vrai que la rémunération des fonctionnaires ne sera pas réellement augmentée de 3,5%, les primes n'étant pas indexées sur le point d'indice. Mais les contractuels ASC 84-16 ont été augmentés de 3,5%, de même que les ouvriers de l'Etat, dont la prime de rendement est calculée à partir du taux horaire, lui-même indexé au point d'indice.

Mais pour autant, que l'on soit ICT-TCT, fonctionnaire, contractuel ou ouvriers de l'Etat, cela ne permet pas de rattraper la perte de pouvoir d'achat, accumulée depuis plusieurs années, d'un trop grand nombre de personnels civils du MINARM !

FO est toujours présente pour vous informer, revendiquer et agir pour vous.

Paris, le 25 juillet 2022



**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES**  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75  
www.fodefense.com